

Rapport d'évaluation du dispositif de concertation et de consultation entre Ville de Lorient et Associations

Les nouvelles modalités de relations entre la Ville et les associations se sont concrétisées depuis trois ans par la mise en place de trois dispositifs que sont :

- La Charte d'engagements réciproques entre la Ville de Lorient et les Associations lorientaises
- L'Assemblée Plénière des Associations Lorientaises (APAL)
- Le Conseil Consultatif de la Vie Associative (CCVA).

Une enquête en ligne a été réalisée du 7 mai au 11 juin 2010 par M. Didier Chrétien de MDS (Mouvement pour le Développement Solidaire)

- auprès de 26 personnes membres du CCVA ou de l'APAL :

- 4 élus CCVA-VILLE sur 6 sollicités,
- 5 élus CCVA-ASSOCIATIONS sur 6 sollicités,
- 15 associations APAL sur 22 sollicitées,
- 2 animateurs sur 2 sollicités (CRES (Chambre Régionale de l'Economie Solidaire) et Lorient Asso.

- auprès de 32 associations non signataires de la Charte d'engagements réciproques (sur 160 répertoriées et sollicitées).

Les commentaires ont été faits par un groupe de participants à partir des données brutes de l'enquête et ne signifient pas qu'il y ait accord unanime.

1) LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Rapport de Didier Chrétien, Consultant MDS
(Mouvement pour le Développement Solidaire)

A) LA CHARTE d'engagements réciproques entre la Ville de Lorient et les Associations

a) Les motifs de non-adhésion à la Charte (et de ce fait au dispositif de concertation concertation)

La charte fait état de dispositions générales. Mais les enjeux de l'action ne correspondent pas aux attentes d'un certain nombre d'associations ou bien ne sont pas compris. Comment favoriser la compréhension de ces enjeux ?

b) les attentes des signataires

Pour les signataires, les principales raisons évoquées (85-90%) pour l'adhésion à la Charte sont les suivantes :

- des engagements réciproques Ville/Associations
- l'affirmation d'une volonté de mutualisation avec les autres associations.

Cela dénote une forte attente de coopération : l'envie de coopérer prime largement sur le reste, le souhait de faire partie d'une même communauté lorientaise.

c) les effets de la Charte

La Charte suggère des postures, elle n'a pas pour objectif des actions concrètes. La signature de la Charte reste avant tout un acte fondateur du CCVA... mais reste symbolique.

La réponse les plus fortes sur ses effets :

- Une plus grande reconnaissance par la Ville de l'utilité sociale des associations (plus des trois quarts des réponses),
- Une meilleure écoute des associations par la Ville (plus de la moitié).

B) L'APAL (Assemblée Plénière des Associations Lorientaises)

a) l'identité et la lisibilité de l'APAL

L'Apal est un regroupement ponctuel de personnes ou de structures qui se sentent concernées par la vie associative, au-delà de leur intérêt propre. L'Apal n'est pas une association, mais une simple réunion, pas un lieu de décisions ni de doléances des associations mais un outil de désignation des élus associatifs.

Il est impossible de juger de la représentativité.

Au delà de cette fonction de désignation, l'Apal est davantage perçue comme lieu d'information. Le rôle de l'Apal en particulier mais du dispositif en général n'est pas lisible.

b) les effets, les attentes

Peu d'effets sont attribués à l'Apal, ce qui est assez logique. En revanche, les réponses font apparaître des attentes, dans le sens d'un renforcement des échanges et des coopérations :

- souhait d'une meilleure définition collective des sujets de réflexion,
- souhaits de réflexion, de débats, d'interconnaissance,
- souhait d'un lien plus fort avec les représentants élus, d'une meilleure information sur ce qui se passe au sein du CCVA,
- souhait d'actions concrètes communes.

C) LE CCVA (Conseil Consultatif de la Vie Associative)

a) l'identité actuelle du CCVA

Le CCVA a aujourd'hui un rôle consultatif.

Il est perçu à parts quasiment égales comme lieu indépendant de la mairie, service municipal et commission extra-municipale, ce qui révèle un flou certain.

Il existe une certaine confusion entre CCVA et Lorient Asso (1/3 seulement d'avis pour dire que la distinction est claire). C'est la conséquence d'un héritage historique.

b) les effets actuels du CCVA

Concernant les effets sur la vie associative lorientaise, nous classons trois catégories principales :

- information (ascendante, descendante, transverse entre associations)
- Mise en lien (associations entre elles, associations et Ville), cohésion,
- Médiation → contentieux, éclairages, demandes d'explications de règles du jeu à la Ville (Nb : cela s'est fait dans un seul sens).

S'agissant des effets sur les pratiques des élus et des services de la Ville de Lorient, aucun effet pratique n'est énoncé, si ce n'est la prise de connaissance entre élus et associations, ce que certains expliquent par le fait que l'équipe municipale n'existe que depuis deux ans.

c) les principales fonctions attendues du CCVA

On attend du CCVA un rôle plus politique que technique, qu'il soit un espace de consultation sur les choix stratégiques des élus locaux concernant la vie associative.

En seconde position, le souhait est celui du débat en direct entre élus locaux (Ville) et élus associatifs, l'élaboration de propositions concrètes (actions communes, formations, etc...) permettant de développer la cité lorientaise par la vie associative.

En dernier lieu, viennent les attentes quant au rôle d'information, de médiation.

Un participant milite pour un rôle plus effectif du CCVA en matière de promotion du rôle politique des associations auprès des lorientais et de leurs représentants politiques.

d) le fonctionnement du CCVA

1) Appréciation du fonctionnement

Indice de satisfaction supérieur à 80% : horaires et rythme des réunions.

Indice de satisfaction autour de 75% : pertinence des sujets traités ; communication interne d'informations ; objectifs affichés ; lieu dédié ; mode de désignation des élus associatifs.

Indice de satisfaction autour de 70% : qualité des ordres du jour ; moyens de fonctionnement ; pertinence des propositions produites ; domiciliation (adresse de correspondance, de mails, adresse de contact...).

Indice de satisfaction autour de 65% : temps de préparation ; manière de choisir les sujets à traiter ; visibilité du site internet ; assiduité des membres.

Indice de satisfaction autour de 60% : animation à tour de rôle par les participants ; communication externe sur le rôle du CCVA.

Indice de satisfaction autour de 53% : équilibre paritaire ; mode de désignation des élus de la Ville ; communication externe sur les actions initiées par le CCVA.

Il n'existe pas de logo, pas de lieu, pas de mail propre au dispositif. C'est Lorient Asso qui assure ces fonctions, ça contente les associations d'un point de vue pratique, cela ne nuit-il pas au CCVA, à son identification ?

2) Répartition des rôles

La fonction d'animation assurée précédemment par la CRES (Chambre Régionale de l'Economie Solidaire) est répartie de manière collégiale désormais. Pour chaque sujet, la mission du CCVA est de recueillir, traiter, rendre compte. Pour chaque sujet il y a référent de déclaré, charge à lui de trouver les ressources nécessaires.

Le choix des contenus est assuré par les élus : Ville et associations.

La réponse à la question sur la communication n'est pas analysable en l'état, on peut la comprendre de différentes manières : information publique ? relais avec les associations ?

2) SIX PROBLÉMATIQUES POUR UN DÉBAT PROSPECTIF

- 1) Renforcer et ouvrir l'espace CCVA
- 2) Rendre lisible et valoriser l'intérêt du dispositif
- 3) Etre à l'écoute du terrain, choisir et prioriser des thèmes en rapport avec les enjeux locaux, dans l'esprit de la Charte
- 4) Renforcer la compétence collective
- 5) Renforcer l'engagement des membres : moins de représentation et davantage d'implication

3) RELEVÉ DES DISCUSSIONS DU DÉBAT PUBLIC AVEC LES ASSOCIATIONS DE L'APAL

Reprise du document établi par Hervé Pitard, membre du CCVA et éléments issus de l'APAL extraordinaire du mercredi 13 octobre 2010

A) LA CHARTE d'engagements réciproques entre la Ville de Lorient et les Associations

Les effets de l'adhésion à la Charte sur les pratiques de la Ville vis à vis des associations ne semblent pas avérés.

L'engagement des associations à la Charte exprime une forte attente de coopération aussi bien avec la Ville qu'entre les associations elles-mêmes.

Les associations disent constater un décalage fort entre ces motivations à adhérer et les effets concrets du travail réalisé soit par l'APAL, soit par le CCVA.

Nécessité de re-communiquer sur la Charte. Expliquer la nécessité d'adhérer et dédramatiser sur l'impact de cette Charte. « Ce n'est pas un chantage ». Il s'agit, en la signant, d'adhérer à la démarche associative de la Ville de Lorient en général.

Rappeler qu'il s'agit d'un acte symbolique qui s'inscrit dans une étape de la vie associative. Pour les signataires de la Charte, l'idée est d'être reliée aux autres associations.

Sans doute est-il nécessaire de relire la Charte, de la renvoyer à toutes les associations et peut-être d'y apporter quelques amendements.

B) L'APAL (Assemblée Plénière des Associations Lorientaises)

L'APAL est davantage perçue comme lieu d'information que de fabrication. Les associations attendent des effets concrets de l'APAL sur la vie associative mais elles ont du mal à définir de quels débats et de quelles pistes de travail il s'agit ; d'ailleurs, le premier frein à la participation de l'APAL relève des finalités du dispositif.

Réflexion des participants à l'Assemblée :

- difficulté à assimiler la dénomination « APAL » : pas clair, difficile à retenir et à identifier,
- regret que, lors de l'APAL du 11 septembre 2010, les candidats à la délégation associative du CCVA ne se soient pas mieux présentés (absence de profession de foi, par exemple),
- l'APAL devrait également favoriser la mutualisation de moyens (ex : photocopieurs).

C) LE CCVA (Conseil Consultatif de la Vie Associative)

Le CCVA :

- plutôt un lieu indépendant, hors de la mairie ?
- plutôt un service municipal permettant un meilleur soutien aux associations ?
- plutôt une commission ?

Quelles délégations de la Ville sont représentées au CCVA ? Faut-il faire modifier les désignations des élus Ville au CCVA pour mieux coller à ses missions et mieux répondre aux demandes des associations ?

Principales fonctions futures du CCVA selon les associations ayant répondu :

- espace de consultation sur les choix stratégiques des élus locaux concernant la vie associative,
- espace d'information ascendante, descendante et transverse entre associations,
- espace de mise en lien (associations entre elles, associations et Ville),
- espace de mise en cohésion du mouvement associatif,
- espace de médiation,
- espace de réponses concrètes à des questionnements clairement exprimés.

Toujours le même problème d'appropriation par les associations du dispositif : où est-il ? que fait-il ? Comment le contacter ? (rappel du rôle de Lorient Asso qui, entre autres, assure le lien avec ce dispositif).

Nécessité de communiquer aux associations les dates et ordres du jour du CCVA, ainsi que les compte-rendus : problème de la communication.

D) LES ACTIONS A METTRE EN PLACE SUITE A L'ÉVALUATION

Les associations expriment un souhait d'un lien plus fort avec les représentants élus et un souhait d'actions communes concrètes.

Proposition de quatre groupes de travail avec des associations volontaires :

1) Préparer le Forum des Associations 2011

Groupe constitué lors de l'APAL du 11 septembre 2010.

2) Evolution des dispositifs APAL / CCVA / Charge d'engagements

Groupe à constituer.

« Refonte » de la Charte d'engagements réciproques ?

Redéfinir et mettre en œuvre des méthodes de rapprochement avec les associations :

- Rendez-vous à thèmes ?
- Rendez-vous fixes « tous sujets courants » ?
- Développer et structurer la relation entre associations et référents - sujets du CCVA ?
- Préparer les APAL pour en faire des lieux de « fabrication » autant sinon plus que « d'information »
- Repenser un mode de désignation des élus Ville au CCVA pour mieux coller aux évolutions demandées par les associations : en fonction de leurs missions de délégation, correspondant aux délégations de missions de la Ville aux associations ? ; re-découpage des secteurs de représentation des élus associatifs ?
- Redéfinir et hiérarchiser les fonctions futures du CCVA.

3) Mieux communiquer sur les dispositifs et leurs actions

Groupe à constituer.

Augmenter la « lisibilité » du CCVA :

- Mise en place de rendez-vous ? de permanences ?
- Présence aux Assemblées Générales des associations ?
- Un stand pendant le Forum ou les temps forts de la vie associative ?
- Une publication ? quelle périodicité ?
- Revoir la page CCVA sur le site de Lorient Asso ? une nouvelle adresse mail ? un logo ?

4) Informer par des conférences

E) CONSTITUTION DES GROUPES

FORUM

Charles NGUYEN QUAC VINH
Mme Michèle KERLIDOU
Mme Françoise PLUNIAN (ADEP 56)
Mme VOISIN (AVF LORIENT ACCUEIL)
Mme Béatrice BIDARD (Fusion Ethnique)
Mme Katalina FINTA (Radar-B)

COMMUNICATION (suite évaluation)

M. Patrice LEANNEC
M. Francis LAVEAUX
M. Damien GIRARD
M. Emmanuel GOMILA
Mme Annie BECKER
M. Serge LUCAS

RÉFLEXION SUR LES DISPOSITIFS DE CONCERTATION VILLE / ASSOCIATIONS

(suite évaluation)

M. Joël LE MOUËLLIC
M. Hervé PITARD
M. Roland DELALEE
Mme Nolwenn DELALEE-MEVEL
Mme Michèle LE FLOCH

CONFÉRENCES

M. Roland DELALEE
Mme Michèle KERLIDOU
Mme Isabelle LE BOUHART
M. Emmanuel GOMILA
